



Communiqué du syndicat UFICT AM CGT des territoriaux d'Ivry

En tant que représentantes et représentants CGT du personnel communal, et en particulier du syndicat CGT des cadres de la ville d'Ivry, nous avons, comme beaucoup, été témoins des propos diffamatoires d'un conseiller municipal du Rassemblement National lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin dernier.

C'est pourquoi, nous souhaitons exprimer notre droit de réponse.

En dehors du détournement du principe de laïcité, nous souhaitons nous exprimer en réponse à l'attaque de cet élu qui, par pur opportunisme et dénigrement de nos métiers et de nos conditions de travail, a porté atteinte à l'engagement et la probité des agentes et agents municipaux de la ville à répondre aux besoins sociaux des habitantes et habitants.

Nous souhaitons rétablir quelques vérités.

Ce nouvel élu s'est sans doute trompé de carrière en voulant prétendre diriger une collectivité territoriale de plus de 60 000 habitantes et habitants. En effet, il n'a aucune notion de ce qu'est une collectivité territoriale et la manière dont elle est gérée.

Non, les cadres administratifs de la ville ne se « gavent » pas avec un « fric monstre. »

Les employées municipales et employés municipaux sont soumis aux règles de droit public que manifestement cet élu ne connaît pas – en a-t-il d'ailleurs vraiment envie ? - et bénéficient, après service rendu, d'un traitement indiciaire contingenté à des grilles nationales. Les salaires sont soumis au contrôle de légalité de la préfecture et versés par le Trésor public. Vous comprendrez que nous ne pouvons donc pas, comme c'est le cas dans le privé, négocier nos rémunérations à la tête du client.

Le niveau des rémunérations parlons-en. Un cadre de catégorie A, le plus haut grade dans la fonction publique, en début de carrière touche un salaire brut de 1944,55€. Après 25 ans de carrière, il ou elle peut espérer toucher 3175.19€ brut.

Soumis à des grilles indiciaires, les cadres au-delà d'un certain indice ne bénéficient pas d'heures supplémentaires payées. Or ce sont ces catégories d'agents qui travaillent trop souvent bien au-delà des 35 heures hebdomadaires prévues par la loi sans rémunération supplémentaire.

Le niveau de seuil de pauvreté est actuellement de 1 288€ par mois. Je vous laisse faire le calcul pour mesurer le niveau de rémunération des cadres administratifs de la fonction publique territoriale.

Notre traitement n'est pas indexé au coût de l'inflation. Notre point d'indice est gelé. Les fonctionnaires territoriaux ont ainsi perdu en 25 ans 25% de leur niveau de vie. Difficile de se gaver dans ces conditions.

Quand cet élu parle de « fric monstre », il n'a certainement pas mesuré ce que peut coûter l'entretien d'une école, le nettoyage des rues, le financement d'un centre de santé, d'un CMPP, des centres de loisirs, de vacances, l'entretien des voiries, des politiques socioculturelles accessibles à toutes et tous... Une fois que « ce fric monstre », comme il se plaît à penser, réduit à une portion congrue par des années d'austérité budgétaire imposée par des gouvernements libéraux successifs qui préfèrent faire des cadeaux aux grandes entreprises plutôt que de répondre aux besoins sociaux des citoyennes et citoyens de ce pays, il reste à financer la rémunération des agentes et agents qui mettent en œuvre, de plus en plus difficilement, le programme municipal voté par les électrices et les électeurs de cette ville.

L'intervention de cet élu est une insulte et nous alerte une nouvelle fois sur les dangers d'avoir de tels élus à la tête d'une collectivité. Nos collègues et camarades des villes de Carcassonne, d'Hayange, de Béziers, de Carpentras ou de Castres le vivent déjà dans leurs chairs et nous sommes bien évidemment solidaires de leurs combats pour la dignité. Les élus du Rassemblement National, qui se disent proches du peuple, prouvent ainsi leur volonté de détruire les services publics pour les jeter en pâture et à l'appétit vorace et inhumain des secteurs lucratifs.

Enfin, les accusations exprimées à l'égard du personnel du cinéma municipal *Le Luxy* qui travaillent d'arrache-pied, dans des conditions là-aussi de plus en plus difficiles avec des budgets réduits et l'agressivité décomplexée de certains usagers, pour proposer aux Ivryennes et Ivryens une programmation diversifiée, qui se démarque de celles des cinémas multiplexes financés par des grands groupes industriels, est une caricature mais aussi un appel à la haine.

La ligne programmatique du *Luxy*, qui s'inscrit dans le programme des politiques culturelles que les électeurs et électrices ont choisi, répond aux ambitions d'éveil artistique et culturel ainsi que d'éducation populaire et d'ouverture à l'Autre, ce qui ne convient décidément pas à cet élu.

Non, la programmation du Luxy ne se réduit pas à 3 festivals, par ailleurs de grande qualité et fort utiles en la période. En partenariat avec l'Education Nationale, le cinéma municipal accueille plusieurs centaines d'enfants chaque année pour leur permettre un accès gratuit à l'art au sein d'une ville populaire.

Cet élu préfère certainement l'usage de déclarations abjectes et non fondées qui ont entraîné un déferlement de commentaires odieux et débridés sur les réseaux sociaux. Se sent-il fier de vouloir détruire le vivre-ensemble et le lien social que la Municipalité a le devoir de rendre aux citoyennes et citoyens de cette ville ?

Au nom du syndicat UFICT AM des territoriaux de la ville d'Ivry, nous ne laisserons pas de tels agissements se renouveler sans réaction et continuerons à dénoncer systématiquement de tels comportements qui ne peuvent amener que la haine et la violence dans notre ville. En cas de renouvellement de propos diffamatoires et mensongers, la CGT, profondément attachée au service public prendra ses responsabilités en mobilisant les agentes et agents à chaque fois que nécessaire et en emmenant l'affaire s'il le faut devant les tribunaux.

Aussi, pour contrer l'offensive réactionnaire contre les élus et les agents de la collectivité, le syndicat UFICT AM CGT des territoriaux d'Ivry appelle l'ensemble des agents et des usagers des services publics à participer au prochain Conseil municipal jeudi 2 juillet 2026 en mairie.

Ivry, lundi 15 juin 2026